



# Conseil Général de Mollens

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2021

### **1. Bienvenue de la Présidente :**

Mme Linda Baudin, Présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi qu'à Mme Félicia Jeanneret, boursière, pour cette dernière séance de la législature.

### **2. Appel :**

Excusés : Mmes Christine Bally, Arlette Cuvit, Séverine Dehais, Cécile Ehrensperger et Celia Reber  
MM. Nicolas Bally, Jean-Jacques Bolay, Jean-Marcel Cuvit, Louis Derungs, Quentin Meyer et Jean Wagner

Sur 35 membres du Conseil, 24 sont présents, le quorum est donc atteint. Mme la Présidente ouvre la séance à 20h04.

### **3. Admissions – démissions – assermentations :**

Conformément à l'article 4 du règlement du Conseil Général de Mollens, Mme Virginie Colin et M. Laurent Santschy sont assermentés par Madame la Présidente. Après avoir prêté serment, ils peuvent participer aux délibérations et votations de l'assemblée en tant que conseillers.

### **4. Approbation de l'ordre du jour :**

La parole n'est pas demandée. L'assemblée accepte l'ordre du jour à main levée, à l'unanimité.

### **5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2020 :**

Personne ne souhaite prendre la parole. Le procès-verbal est accepté à main levée, avec une abstention, et remerciements à la Secrétaire.

### **6. Préavis No 1/2021 de la Municipalité de Mollens concernant la gestion de l'année 2020 :**

M. Thierry Meyer, président, lit le rapport de la commission de gestion :

Mme Nicole Mayor, Municipale, explique que l'année 2020 a été tumultueuse avec l'arrivée d'un nouveau Municipal au début d'année, le Covid et le départ du Syndic au mois de novembre. Mais la Municipalité a pris bonne note des remarques de la commission de gestion concernant la communication et l'écoute et y sera attentive.

En ce qui concerne le patrimoine et les bâtiments, l'avancée dans le projet a été freinée notamment par la reprise de ce dicastère par le nouveau membre de la Municipalité.

Elle ajoute que le coût pour le goudronnage à la déchetterie aurait dû être mis au budget, ce qui a passé entre les gouttes. Dorénavant, des budgets d'investissements seront faits pour éviter ce genre de problème.

Personne ne souhaite prendre la parole, la Présidente passe au vote du préavis No 1/2021 qui est accepté à main levée, à l'unanimité.

## **7. Préavis No 2/2021 de la Municipalité de Mollens concernant les comptes l'année 2020 :**

Le bilan de l'exercice 2020 montre des charges de CHF 2'294'293.46 pour des produits de CHF 2'406'332.20 ce qui laisse un excédent de produits de CHF 112'038.74.

M. Vincent Barbay, membre, lit le rapport de la commission de gestion :

M. Gabriel Reber, Vice-Syndic, explique que des réflexions sont en cours concernant la rubrique 35.01 « Auberge communale ».

En ce qui concerne la rubrique 35.08 « Bâtiment derrière l'Auberge », il annonce qu'une analyse approfondie sera faite mais qu'il est déjà évident que la chaufferie consomme pas mal d'électricité (+ le local de la Jeunesse).

Il avoue que la Municipalité aussi a été surprise par la facture de la Romande Energie pour éteindre l'éclairage public lors de la première édition de la « nuit sans lumière ». Pour cette année 2021, la Municipalité s'est occupée elle-même des lumières.

Concernant la déchetterie, il énumère que le goudronnage a été effectué les 18 et 19 juin 2020 et le premier préavis relatif à la clé de répartition des futurs investissements a été fait le 27 avril 2020, refusé par le Conseil le 2 juillet 2020. Le deuxième préavis à ce sujet a été fait le 7 septembre 2020, refusé par le Conseil le 8 octobre 2020. Il n'y a pas d'autres explications.

M. Hervé Le Pezennec s'étonne du montant de plus de CHF 1'000.00 pour l'achat d'électricité pour le Caveau.

M. Gabriel Reber, Vice-Syndic, répond que le radiateur électrique au Caveau consomme énormément d'électricité.

Plus personne ne souhaite prendre la parole, la Présidente passe au vote du préavis No 2/2021 qui est accepté à main levée, à l'unanimité.

## **8. Préavis No 3/2021 de la Municipalité de Mollens concernant les statuts de l'ASIABE :**

M. Cédric Jaquet, membre, lit le rapport de la commission ad hoc :

La parole n'est pas demandée, Mme la Présidente passe au vote du préavis No 3/2021 qui est accepté à main levée, à l'unanimité.

## **9. Préavis No 4/2021 de la Municipalité de Mollens concernant la demande d'un crédit pour le financement de la Route du Pré de Mollens et l'entrée du chemin de Boulevard :**

M. Marc Solbes, membre, lit le rapport de la commission de gestion :

M. Andreas Lüthi, Municipal, précise que le subventionnement de 70 % est partagé entre la confédération, 40 % et le canton, 30%. Le début des travaux est prévu seulement après le feu vert définitif pour le subventionnement.

Personne ne souhaite prendre la parole, Mme la Présidente passe au vote du préavis No 4/2021 qui est accepté à main levée, à l'unanimité.

## **10. Rapport des délégués du Conseil :**

Mme Joëlle Wacht annonce qu'elle a participé à deux séances de l'ASIABE en 2021.

Résumé du rapport de la séance du 18 février 2021 :

- Une commission pour l'élaboration du règlement du Conseil Intercommunal a été nommée.

- La révision des statuts a été longuement discutée et finalement acceptée avec divers amendements.
- Un crédit de CHF 20'000.00 pour la mise au marché public du contrat de transports scolaires pour la période 2022-2025 a été accepté.
- Une motion Garcia et consorts pour une réflexion concertée CODIR-Municipalités sur l'avenir de l'ASIABE et sur les besoins en matière de nouvelles constructions a été acceptée. Les motionnaires sont conscients des besoins accrus de nouveaux locaux mais que la précipitation n'est pas bonne et peut engendrer plus de frais.
- Le crédit préliminaire de CHF 120'000.00 pour l'étude de faisabilité d'un nouveau collège a été refusé.

#### Résumé du rapport de la séance du 28 avril 2021 :

- Le préavis 4/2021 sur les comptes et la gestion de l'année 2020 a été discutée, notamment l'investissement pour les portacabines, l'amortissement du collège du Léman, l'achat de mobilier et équipement divers, la classe de 12<sup>ème</sup> année, les transports scolaires. Il a été accepté.
- Le préavis 5/2021 concernant le règlement du Conseil Intercommunal n'a pas suscité de remarques particulières. La majorité des articles découlent de l'entrée en force de la commune de Hautemorges ainsi qu'au fonctionnement actuel. Il a été accepté.
- Dans les rapports de la directrice de l'établissement et de la directrice du parascolaire sont abordés les portacabines, le déménagement du secrétariat dans les locaux du collège du Léman, les camps scolaires qui n'ont pas lieu à cause du Covid, le respect sous toutes ses formes.
- L'espace oxygène, un lieu où les élèves qui ne sont pas bien ou qui perturbent en classe peuvent se ressourcer, a grand succès.
- Le projet ARC fonctionne bien également.
- Une charte vestimentaire a été mise en place.
- L'établissement s'engage contre le harcèlement à l'école.
- Les sites du parascolaire sont bien remplis.
- Le vice-directeur remercie Mme Annick Delay pour ces nombreuses années comme comptable au sein de l'ASIABE.

#### **11. Informations de la Municipalité :**

Mme Nicole Mayor, Municipale, informe

- qu'il y a eu un renouvellement au sein du comité de l'ARASMAC (directeur et secrétaire) ;
- qu'une étude est en cours au sein de l'AJEMA pour trouver des solutions plus accessibles aux parents qui ont besoin des structures d'accueil pour les enfants ;
- que le règlement sur les taxes d'épuration va être finalisé prochainement ;
- que, au niveau finances, la mise en place de rubriques plus précises est prévue afin de faciliter la préparation des budgets et la lecture des comptes, pour pouvoir répartir au plus juste les dépenses dans les bons dicastères.

Mme Nicole Mayor, Municipale, remercie M. Philippe Gendret pour son courriel du matin même, dans lequel il déplore l'absence d'un programme de législature de la nouvelle Municipalité. Elle explique que la législature 2021-2026 commence le 1<sup>er</sup> juillet prochain et que dans notre petit village d'environ 300 habitants, la Municipalité ne fonctionne pas comme dans une ville. Les membres de notre autorité communale exercent leurs mandats à côté d'un engagement professionnel à 100 % dans la plupart des cas.

M. Eric Grosjean, Municipal, informe

- qu'il a assisté à l'assemblée générale du Parc Jura Vaudois qui est en train d'effectuer une profonde réorganisation avec la création de trois pôles (Nyon, Morges dont nous faisons partie et Nord-Vaudois), des nouveaux statuts et un nouveau président.

M. Andreas Lüthi, Municipal, informe

- qu'il a le grand plaisir d'annoncer une bonne nouvelle pour une fois : le marché du bois et donc les prix payés reprennent gentiment à la hausse;

M. Gabriel Reber, Vice-Syndic, informe

- que l'ARCAM travaille sur quatre projets : la fromagerie de Senarclens, l'abattoir d'Aubonne, la maison du Vin et les pâturages Vaudoises, avec un crédit de CHF 500'000.00 pour soutenir ces entreprises ;
- que l'aide d'un architecte a été sollicitée pour étudier la création des toilettes à la Place de l'Amitié ainsi que pour des projets à la cantine et au collège ;
- qu'il remercie les habitants pour avoir participé au choix d'arbres qui vont bientôt être plantés au cimetière .

Mme Lyne Berguer tient à faire part que l'accès au Caveau et au temple n'est que difficilement possible pour les personnes à mobilité réduite.

M. Gabriel Reber, Vice-Syndic, répond que la Municipalité va étudier cette problématique lors de la création de toilettes au Caveau.

## **12. Propositions individuelles et divers :**

M. Philippe Gendret justifie son courriel qui a le but de donner des pistes à suivre à la nouvelle équipe et aussi pour éviter des déceptions. Il déplore que la population ne soit pas mieux associée et qu'il n'y a souvent pas de suite concernant les interventions au sein du Conseil.

Mme Nicole Mayor, Municipale, répond qu'il doit laisser un peu de temps à la nouvelle Municipalité.

M. Thierry Meyer remercie la Municipalité pour avoir géré la période du Covid au mieux. Il transmet la reconnaissance de la commission de gestion car tous les membres de la Municipalité ont été présents pour la discussion des préavis et souhaite que cela continue. Il constate aussi que les gens deviennent de plus en plus exigeants envers les autorités.

M. Roger Santschy remarque que le marais se vide du côté Ballens et que le chemin n'est souvent pas praticable mais sous l'eau. Il demande d'envisager un passage pour les piétons.

M. Claude-Alain Zanchi ajoute que le chemin fait partie du réseau national des chemins pédestres.

M. Andreas Lüthi, Municipal, explique que le marais est classé d'importance nationale et la commune n'a aucun droit d'intervenir dans ce périmètre. Mais il va se renseigner s'il y a une possibilité pour aménager le chemin pour les piétons.

Mme Barbara Lüthi demande pourquoi la Municipalité a complètement changé la procédure de réaménagement du cimetière peu après les propos tenus lors de la dernière séance du Conseil.

MM. Gabriel Reber, Vice-Syndic et Eric Grosjean, Municipal, essayent de justifier l'exécution rapide des travaux mais ne donnent pas d'explication pour ne pas avoir soumis au Conseil le projet de replantation comme annoncé au mois de décembre.

M. Gabriel Reber, Vice-Syndic, se réjouit que la fête nationale est en train de s'organiser et que la Municipalité a soutenu récemment la fanfare pour le concours des solistes. Elle encourage aussi la société de jeunesse de mettre sur pied la fête au village afin de reprendre les animations et rencontres dans notre commune.

Mme Linda Baudin, Présidente, remercie au terme de cette séance et ce qui veut dire également à la fin de la législature, les membres du Conseil pour leur participation active ainsi que pour les débats plus ou moins animés. Elle avoue avoir eu quelques « coup de chaud » suite à des amendements, des postulats, des mails et des documents reçus à la dernière minute.

Elle remercie la Municipalité pour son travail effectué tout au long de ces années et souligne l'amélioration qu'elle a constaté en ce qui concerne les délais et le dépôt des préavis. Elle souhaite une bonne retraite municipale à MM Andreas Lüthi et Eric Grosjean, elle pense qu'ils sauront quoi faire de leurs heures disponibles dorénavant.

Elle tient à remercier également Mme Barbara Lüthi, Secrétaire, pour son excellent travail, sa rigueur et sa collaboration et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction de Municipale.

Mme la Présidente se réjouit de retrouver nombreux les membres du Conseil à la prochaine séance du Conseil. Elle ajoute qu'elle a été d'accord de reconduire son mandat pour une année afin de faciliter la transition pour la nouvelle Secrétaire.

La Présidente invite les membres du Conseil à partager l'apéro offert par la Municipalité et souhaite un bel été à tout le monde.

Elle lève la séance à 21h26.

La Présidente :



Linda Baudin



La Secrétaire :



Barbara Lüthi